

Procès-Verbal

de la réunion du 13 avril 2015

Le sept avril deux mille quinze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **treize avril deux mille quinze**, à vingt heures, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Budget principal
 - Affectation des résultats de l'exercice 2014*
 - Vote des taux des taxes locales*
 - Vote du Budget Primitif 2015*
- Budget annexe – Chauffage bois automatique
 - Affectation des résultats de l'exercice 2014*
 - Vote du Budget Primitif 2015*
- Budget annexe – Lotissement
 - Affectation des résultats de l'exercice 2014*
 - Vote du Budget Primitif 2015*
- Acquisition de matériel
- Ratios promus promouvables
- Travaux de l'église – approbation des travaux et sollicitation de l'aide financière de l'Etat
- Parking de covoiturage
- Convention d'occupation du domaine privé
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille quinze, le treize avril, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : M. LITT Claude, Mme ROY Estelle, Mme DAUNIZEAU Bénédicte, Mmes LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile, TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine, MM. BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DURIVault David, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric.

Étaient absents représentés : MM. M. TERRIÈRE Éric (M. LITT Claude), Mme DEBENEST-OLIVIER Fabienne (Mme ROY Estelle), MM. DUPUIS Fabrice (Mme TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine), QUINTARD Dominique (M. MACOUIN Bernard).

Madame Estelle ROY a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la réunion du 16 mars 2015

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 16 mars 2015, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Adoption du procès verbal de la réunion du 27 mars 2015

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 27 mars 2015, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2015 – 13.04 - 031 – Affectation des résultats

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE

Le Conseil Municipal :

- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Principal de la Commune,
- ✓ Constatant que le Compte Administratif 2014 présente les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	449 194.46	527 506.95	261 713.15	185 570.00
Résultat 2014		78 312.49	76 143.15	
Report 2013		5 700.00		145 542.53
Résultat de clôture		84 012.49		69 399.38

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'Investissement),

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2014	84 012.49
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	69 312.49
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	/
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	14 700.00
Total affecté au c/1068 (R.I.)	69 312.49
Total affecté au c/002 (R.F.)	14 700.00

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Le Conseil Municipal :

- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Chauffage Bois de la Commune,
- ✓ Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	19 405.79	20 748.49	18 546.41	14 627.32
Résultat 2014		1 342.70	3 919.09	
Report 2013		1 423.86		3 965.59
Résultat de clôture		2 766.56		46.50

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'Investissement),

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2014	2 766.56
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	/
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	/
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 766.56
Total affecté au c/1068 (R.I.)	/
Total affecté au c/002 (R.F.)	2 766.56

BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Lotissement de la Commune,
- ✓ Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat 2013	0.00	0.00	0.00	0.00
Report 2012	424.58		0.00	0.00
Résultat de clôture	424.58		0.00	0.00

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'Investissement),

- Décide la reprise du résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2014	- 424.58
Reprise du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 424.58
Total affecté au c/002 (D.F.)	- 424.58

**N° 2015 – 13.04 - 032 – Vote des taux
des trois taxes locales pour 2015**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à la majorité des voix (12 voix pour, 1 voix contre (Marie-Gwénaëlle LE REST), 2 abstentions (Eric TERRIÈRE, Cécile MARTIN)) le principe d'une augmentation des taux des trois taxes pour 2015.

Après consensus du Conseil Municipal sur une augmentation des taux de 1% uniformément sur l'ensemble des trois taxes, les produits suivants pour 2015 seraient obtenus :

Taxes 2015	Taux	Bases	Produits
• Taxe d'Habitation	14.25 %	782 900	111 563 €
• Taxe Foncier Bâti	16.58 %	486 200	80 612 €
• Taxe Foncier Non Bâti	39.25 %	116 000	45 530 €
		Total	237 705 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (12 voix pour, 1 voix contre (Marie-Gwénaëlle LE REST), 2 abstentions (Eric TERRIERE, Cécile MARTIN)) une augmentation des trois taux de 1% pour 2015, et vote les taux suivants :

Taxes	Taux 2015
• Taxe d'Habitation	14.25 %
• Taxe Foncier Bâti	16.58 %
• Taxe Foncier Non Bâti	39.25 %

**N° 2015 – 13.04 - 033 – Budget Primitif 2015
Budget principal - Commune**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2015 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** : 538 715 €

Le virement à la section d'investissement est de : 40 531 €

• **Section d'Investissement** :

354 843 €

Les sommes suivantes sont affectées en dépenses aux opérations d'équipement ci-dessous :

• Travaux en régie		5 000.00 €
• Opération n°100	Bâtiments divers	3 400 00 €
• Opération n°101	Voirie divers	2 500 00 €
• Opération n°103	Matériel divers	31 700 00 €
• Opération n°114	Eclairage public	2 950 00 €
• Opération n°119	Acquisition d'immeubles	10 900 00 €
• Opération n°120	Salle des fêtes	5 000.00 €
• Opération n°121	Eglise	16 200.00 €
• Opération n°122	Protection incendie	6 500 00 €
• Opération n°123	Plantation de haies	10 000 00 €
• Opération n°124	Cimetière	100.00 €
• Opération n°125	Sécurisation du bourg	182 800 00 €
• Opération n°126	Mairie	15 000 00 €
• Opération n°132	Bibliothèque	3 500 00 €
• Opération n°134	Mobilier urbain	2 700 00 €
• Opération n°136	Réseau secondaire chauffage	2 000 00 €
• Opération n°141	Aménagement aire camping-car	5 000 00 €
• Opération n°142	Aménagement terrain Vallée	2 000 00 €
• Opération n°143	Trame verte et bleue	10 378.00 €
• Opération n°144	Téléphonie Mairie	3 500.00 €

N° 2015 – 13.04 - 034 – Budget Primitif 2015
Budget annexe : Chaufferie automatique à bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Chaufferie automatique à bois » pour l'exercice 2015 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** : 23 363.00 € HT
- **Section d'Investissement** : 12 476.47 € HT

La somme suivante est affectée à l'opération ci-dessous :

• Opération n°101	Stockage bois	488.47 € HT
-------------------	---------------	-------------

N° 2015 – 13.04 - 035 – Budget Primitif 2015

Budget annexe : Lotissement communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Lotissement communal » pour l'exercice 2015 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** : 424.58 € HT
- **Section d'Investissement** : 0.00 € HT.

N° 2015 – 13.04 - 036 – Acquisition de matériel

Alarmes pour les bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente trois devis relatifs à l'acquisition et l'implantation d'alarmes pour sécuriser la mairie et l'atelier municipal :

entreprises	description	Montant HT	Montant TTC
ODPP LAURENTIN Jaunay Clan	2 alarmes	5 586.30 €	6 703.56 €
CONCEPT SÉCURITÉ Jazeneuil	2 alarmes	3 420.00 €	4 104.00 €
GV'ÉLEC Jazeneuil	2 alarmes	3 690.00 €	4 428.00 €

L'entreprise GV'ÉLEC de JAZENEUIL propose également l'installation devenue obligatoire de détecteurs de fumée dans les bâtiments de la mairie, de l'atelier et de la salle des fêtes :

entreprise	description	Montant HT	Montant TTC
GV'ÉLEC Jazeneuil	7 détecteurs de fumée	455.00 €	546.00 €

Bien que la qualité du matériel proposé semble indéniable, le Conseil municipal écarte l'offre de l'entreprise ODPP LAURENTIN dont le montant est trop élevé en rapport aux autres offres.

Les offres des entreprises CONCEPT SÉCURITÉ et GV'ÉLEC sont proches, un avantage étant donné à GV'ÉLEC pour l'utilisation d'un produit de marque référencée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient à la majorité des voix :

- 8 voix pour l'Éts GV'ÉLEC (BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DURIVAUULT David, MACOUIN Bernard et QUIN-TARD Dominique, MARCHOUX Eric, RIBARDIERE Claudine et DUPUIS Fabrice),
- 3 voix pour l'Éts CONCEPT SÉCURITÉ (DAUNIZEAU Bénédicte, LITT Claude et TERRIERE Eric),
- 4 abstentions (LE REST Marie Gwénaëlle, MARTIN Cécile, ROY Estelle et DEBENEST OLIVIER Fabienne)

l'entreprise GV'ÉLEC de JAZENEUIL pour la fourniture et la pose d'alarmes afin de sécuriser la mairie et l'atelier municipal pour un montant de 3 690.00 € HT, soit 4 428.00 € TTC.

La proposition faite par l'entreprise pour les détecteurs de fumée est également retenue pour un montant de 455.00 € HT, soit 546.00 € TTC.

Le Conseil municipal demande l'imputation de ces dépenses en investissement à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers », et s'est engagé à mettre les crédits nécessaires au budget primitif 2015 de la Commune.

N° 2015 – 13.04 - 037 – Acquisition de matériel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal entérine l'acquisition des matériels ci-dessous :

Disques souples de débroussaillage :

Matériel nécessaire à l'entretien raisonné des bordures de chaussées et autres utilisations diverses et prévu dans le dispositif régional « Trame verte et bleue ».

Fourniture auprès de l'Ets GUILLEBERT de RONCHIN (59) de 2 lots de 2 disques au prix global de 186.00 € HT, soit 223.20 € TTC.

Le Conseil municipal demande l'imputation de cette dépense en investissement à l'article 2188 de l'opération « Trame verte et bleue », et s'est engagé à mettre les crédits nécessaires au budget primitif 2015 de la Commune.

Récupérateur d'eau :

Matériel nécessaire au projet jardin mené par les enfants de l'école.

Fourniture de l'Ets LUS'AGRI de LUSIGNAN au prix de 83.25 € HT, soit 99.90 € TTC.

Le Conseil municipal demande l'imputation de cette dépense en investissement à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers », et s'est engagé à mettre les crédits nécessaires au budget primitif 2015 de la Commune.

N° 2015 – 13.04 - 038 – Personnel communal

Ratios Promus-Promouvables

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015 – 16.03 – 028 du 16 mars 2015 – Personnel communal – Ratios Promus-Promouvables – pour laquelle une erreur de rédaction (répétition) a été faite dans le libellé de celle-ci.

Le Conseil municipal demande l'annulation de cette délibération et entérine le texte ci-dessous comme étant celui décidé :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique, de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les

conditions d'accès à ce grade ; qu'à ce titre l'assemblée délibérante avait établi un projet qui a été soumis au Comité Technique.

Au vu de l'avis émis par le Comité Technique dans sa séance du 20 février 2015 :

⇒ Avis favorable à l'unanimité émis par le CTP

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident de retenir des ratios promus / promouvables de 100%, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans condition complémentaire à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emplois,
- rappellent que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement,
- indiquent :
 - que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
 - que tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation.

N° 2015 – 13.04 - 039 – Travaux de l'église

Approbation des travaux et sollicitation de l'aide financière de l'Etat

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre du 16 mars 2015 de la Direction régionale des affaires culturelles, Conservation régionale des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération concernant l'entretien général : reprise de couverture, dévégétalisation du transept sud, nord et abside, étanchéité en plomb du portail ouest de l'église de JAZENEUIL (Vienne) sur le budget 2015 du Ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 12 000 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35%, soit 4 200 €.

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC,
- sollicite l'aide financière de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) soit 4 200 €,
- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 14 400 € TTC sur le budget 2015 de la commune et à s'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- indique que la commune récupère la TVA par le dispositif du FCTVA,
- indique que le numéro de SIRET de la commune est le suivant : 21860116900012,
- indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

N° 2015 – 13.04 - 040 – Parking de covoiturage

Monsieur le Maire fait savoir que les panneaux prévus pour signaler le projet de parking de covoiturage ont été réceptionnés par la Communauté de Communes.

Initialement prévu sur le parking du haut de la rue Saint Jean Baptiste, Monsieur le Maire souhaite que soit réétudié le meilleur emplacement pour une bonne utilisation de ce service.

Un consensus du Conseil municipal se détache pour retenir le parking de la salle des fêtes le long de la rue du vieux Château.

N° 2015 – 13.04 - 041 – Convention d'occupation du domaine privé

Le Conseil municipal est informé de l'existence d'une convention d'occupation du domaine privé entre la Commune de JAZENEUIL et les propriétaires successifs de la propriété cadastrée G 1028 et G 768. Cette convention fixe les conditions d'entretien par la Commune du talus situé dans le bas de la rue du Vieux Château dont l'aménagement floral a été réalisé par elle.

Ce talus qui résulte du démantèlement d'un ancien mur en pierre pour permettre l'élargissement de la rue du Vieux Château appartient actuellement à Monsieur Camille GARETIER.

Avant de signer cette convention, Monsieur GARETIER souhaite y insérer une clause supplémentaire qui prévoit l'entretien (côté rue) de la palissade de buis située en tête de talus et difficile d'accès qui sépare la partie entretenue actuellement par la Commune et la partie entretenue par Monsieur GARETIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement de la convention en précisant une intervention unique par un élagage conséquent du côté rue pour ramener la palissade à une dimension qui permettra à Monsieur GARETIER de poursuivre l'entretien sans trop de difficulté.

Questions diverses

Travaux de la rue Saint Nicolas : L'ouverture des plis des entreprises ayant répondu à la consultation relative aux travaux de réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales, et d'assainissement, a eu lieu en présence des maîtres d'ouvrages : la Commune de Jazeneuil et le syndicat Eaux de Vienne – Siveer. Suite à la modification du profil de voirie avec le caniveau central générant un tracé différent des canalisations, les entreprises sont invitées à faire une nouvelle offre.

Stationnement sur le parvis de l'église : il conviendrait d'étudier la mise en place d'un dispositif pour empêcher certains véhicules de stationner sur le parvis de l'église

Jeux extérieurs pour les enfants : Il convient de revoir le scellement d'un jeu pour enfants à proximité du stade ainsi que la remise de copeaux sur la plateforme de jeux ainsi que l'installation d'une poubelle.

Visites des villages : Des visites sont programmées au village de la Mimaudière le 16 mai 2015, et au village de la Gaud et à la cité du Champ de la Croix le 6 juin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt-trois heures et quarante-cinq minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 13 avril 2015**

2015 – 13.04 – 031	Affectation des résultats
2015 – 13.04 – 032	Vote des taux - des trois taxes locales pour 2015
2015 – 13.04 – 033	Budget Primitif 2015 - Budget principal - Commune
2015 – 13.04 – 034	Budget Primitif 2015 - Budget annexe : Chauffage automatique à bois
2015 – 13.04 – 035	Budget Primitif 2015 - Budget annexe : Lotissement communal
2015 – 13.04 – 036	Acquisition de matériel - Alarmes pour les bâtiments communaux
2015 – 13.04 – 037	Acquisition de matériel
2015 – 13.04 – 038	Personnel communal - Ratios Promus-Promouvables
2015 – 13.04 – 039	Travaux de l'église - Approbation des travaux et sollicitation de l'aide financière de l'Etat
2015 – 13.04 – 040	Parking de covoiturage
2015 – 13.04 – 041	Convention d'occupation du domaine privé
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE Absent représenté
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER Absente représentée	Monsieur Fabrice DUPUIS Absent représenté	Monsieur David DURIVault
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD Absent représenté	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE